

Notre auteur n'est pas du sentiment de ceux qui veulent affranchir les enfans de tout châtiment. L'esprit de philosophie & d'une meurtrière bienfaisance a étendu le système de l'impunité sur tous les âges ; il a travaillé à faire germer le vice dans les enfans, comme il s'est intéressé à l'autoriser & à le rassûrer dans les adultes *. Il ne faut pas accabler les enfans de punitions rigoureuses, mais il y a des cas où la sévérité est nécessaire, & c'est une cruauté de lui substituer alors une bonacité verbiageuse & méprisable. Les saintes Lettres l'ont enseigné ainsi (a), & les sages de tous les tems se sont admirablement trouvés d'accord avec la pédagogie du St. Esprit. " L'opiniâtreté & le mensonge me paroissent si haïssables, que je voudrois punir ces deux vices dans les enfans avec la plus grande sévérité. On peut les corriger des autres défauts en employant des privations & des châtimens modérés suivant les caractères, & je ne conseillerois point d'y employer les verges ; mais pour ceux-ci, non-seulement méprisables, mais choquans, mais irritans, je crois qu'on ne doit rien épargner pour les réprimer „

* Voyez le
Journal du
1. Mai, pa-
ge 12.

(a) *Qui parcit virgæ, odit filium. Prov. 13. --- Noli subtrahere a puero disciplinam : si enim percusseris eum virgâ non morietur. Tu virgâ percuties eum, & animam ejus de inferno liberabis. Prov. 23. --- Virga atque correptio tribuit sapientiam : puer autem, qui dimittitur voluntati suæ, confundit matrem suam. Prov. 29.*